



Bruxelles le 31 mai 1904.

86. Boulevard Anspach.

Mr A. Messieurs les Membres de la commission royale des
beaux-arts.

Li

Messieurs

J'ai l'honneur de présenter
au Musée royal de peinture, deux œuvres de Whistly que j'ai
pe en vente au prix de quarante mille francs.

Faisant appel à votre haute compétence
je prie Messieurs que vous voudrez bien porter un exa-
men sérieux sur ces œuvres.

Veuillez agréer, Messieurs, mes remerciements anticipés
l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Docteur André De Lher.

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

1^{er} juin 1904

4
N°

4998 / 70

OBJET :

A M^r De Schiere

St. P. Aulpaet

Bruxelles.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, des tableaux

qui font l'objet de votre lettre
du 31 mai écoulé.

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourront

être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veillez agréer, M^r De Schiere, l'assurance
de notre considération distinguée.

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Expédié le

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de 1 ouvrage 1 soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 4998 1/2 en
date du 1^{er} juin 1904.

Bruxelles, le 29 Juin 1904.

J. A. de Chier

Bruxelles 18 février 1904.

Monsieur le Président

Comme suite à notre conversation, je viens à titre de rappel, solliciter de votre bienveillance, de vouloir être l'interposé de mon offre au sujet des deux portraits peints par Vientz, au près de la commission directrice des beaux arts.

Je vous prie, Monsieur, le Président de bien vouloir agréer, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes salutations respectueuses.

J. De Thier

Bruxelles 86. Boulevard Anspach.

20 juin 1904

En réponse à votre lettre
du 18 juin, nous ne pouvons que
vous confirmer les termes de notre
communication du 1^{er} du
même mois. ~~substantive~~ Il n'y a
pas, en effet, dans les usages
de la C^{on}g^{ress}, de revenir sur
un vote, émis au sujet de ~~l'admission~~
l'admission, dans les collections
de l'Etat, d'ouvrages qui ~~ont~~
sont, à cet égard, soumis à
son appréciation.